



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-15

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 3 juillet 2024